

Églises en péril

Conférence proposée par l'Association des Architectes du Patrimoine
Samedi 7 novembre de 18h à 19h - Salle de conférence Delorme

Compte-rendu réalisé par Laure LAMIRAND et Marjorie DORSEMAINE.
IREST, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
Master professionnel Tourisme, spécialité Valorisation Touristique des Sites Culturels

Intervenant

Jean-Louis HANNEBERT, architecte du patrimoine.

Introduction

Jean-Louis Hannebert propose cette conférence afin d'attirer l'attention sur le sort actuelle des églises, puisque certaines communes envisagent la destruction de leur édifice religieux. L'architecte du patrimoine propose une intervention en trois parties : les généralités historiques des églises de 1905 à aujourd'hui, puis des exemples particuliers d'églises menacées, et enfin les solutions de restauration voire de réhabilitation de ces édifices.

Aujourd'hui, on constate que les églises rurales sont les plus menacées de destruction, néanmoins certaines villes se préoccupent peu de leur patrimoine religieux et le laissent à l'abandon.

Jean Louis Hannebert a constaté qu'il existe deux manières de détruire une église, la première fait appel aux machines de destruction (bulldozers), la seconde est l'abandon aux intempéries qui dégradent peu à peu la charpente puis les murs, jusqu'à ce qu'ils deviennent des ruines. Parmi les exemples significatifs d'abandon, on note l'église Saint-Martin de Flamarens (Tarn) est aujourd'hui en ruine) alors qu'elle était encore en bon état dans les années cinquante. Cette commune est composée de 150 habitants, ce qui ne permet pas d'avoir un budget conséquent pour la restauration de son édifice. Le nombre d'habitants par commune est un facteur important pour la conservation du patrimoine religieux, car selon leur nombre, les possibilités de restaurations sont plus ou moins faciles par le biais des impôts locaux.

I. Églises et histoire nationale, un lien étroit.

Jean-Louis Hannebert revient sur la loi de 1905 portant sur la séparation de l'Église et de l'État. À partir de cette date, toutes les églises sont sous la responsabilité des communes, à la

différence des cathédrales qui dépendent de l'État. En France, il y a 100.000 édifices religieux, sur lesquels 80 seraient menacés de destruction, et depuis l'an 2000, 8 ont été démolis.

Selon l'intervenant, l'histoire des églises est étroitement liée à l'histoire de France. Depuis la loi de 1905, l'essentiel des communes ont négligé leur(s) église(s) du fait du contexte historique. Tout d'abord, de 1905 à 1914 les communes venant d'acquérir les églises, ont entrepris rien ou peu de choses ; pendant et après la Première Guerre mondiale les églises n'étaient pas comprises dans la reconstruction du pays, pendant l'Entre-deux-guerres, la France se construisait la ligne Maginot.

Puis, la Seconde Guerre mondiale a été suivie de la reconstruction, pendant laquelle les églises étaient loin d'être prioritaires. Parallèlement, la désertification rurale a commencé à s'accélérer. Ainsi depuis cent ans, les églises sont mal entretenues. Pour Jean-Louis Hannebert, on accuse souvent, à tort, la déchristianisation de la France ou encore le développement de certaines religions au détriment du catholicisme comme les causes de l'abandon de nos églises. Or, selon l'architecte, si l'on regarde la Pologne qui subit un grand exode rural depuis une trentaine d'années, on constate que leurs églises sont encore bien entretenues. Autre exemple, en Russie, des églises détruites pendant les années trente sont actuellement en reconstruction. À travers ces exemples, Jean-Louis Hannebert trouve que la destruction n'est pas une fatalité, et qu'il est important de transmettre ce patrimoine aux générations futures.

II. Présentation d'exemples d'églises en péril en France.

1. Église de Saint-Saturnin à Flamarens, Tarn.

L'église Saint-Saturnin se situe dans une commune qui compte 150 habitants. Mais elle n'est plus entretenue depuis quarante ans : les gouttières se sont bouchées, puis les tuiles se sont décollées avec le vent, la charpente a commencé à pourrir avec la pluie, puis s'est effondrée. Enfin les murs formés de moellons solidarisés avec de la chaux sont devenus fragiles et le gel a fait éclater les joints ce qui a causé l'écroulement des murs. Cette destruction n'est pas irrémédiable, mais la commune manque de financement.

Selon Jean-Louis Hannebert, une église se conserve bien si elle est bien couverte, ce qui demande un entretien régulier.

45% des églises de France ont été construites au cours du XIX^e siècle essentiellement dans les styles néo-gothiques et néo-romans. Ce sont particulièrement ces églises qui sont menacées car leur poids dans l'histoire est moindre du fait de leur âge.

2. Église de Saint-Georges-des-Gardes, Maine-et-Loire.

La commune de Saint-Georges-des-Gardes a décidé de démolir son église, elle fait donc appel à des fonds régionaux pour ce travail.

La destruction a souvent un coût plus élevé que l'entretien, cette solution est loin d'être une économie. Les gravats des murs ne sont même pas réutilisables et les pierres sont perdues. Parfois, les églises sont même détruites avec leur mobilier liturgique encore en place, car il arrive souvent que les municipalités ne prennent même pas la peine de déménager les meubles. Jean-Louis Hannebert souligne une fois encore que si la charpente d'une église est protégée de la pluie, alors elle est presque éternelle.

3. Église de La Bassée, Nord.

L'église de La Bassée a beaucoup souffert pendant la Première guerre mondiale. Ayant subi de gros dommages, elle fut restaurée pendant onze ans de 1919 à 1930. En 1940, elle fut encore touchée par les destructions de la guerre, puis elle fut de nouveau, restaurée de 1951 à 1952. En 1981, l'orgue fut enfin installé. Ainsi, il y a encore vingt ans, il était encore important de garnir une église. Mais dix ans plus tard, ce même édifice fut détruit alors qu'il se situe dans une commune de 6.000 habitants dans laquelle la population est assez nombreuse pour se mobiliser afin de plaider la cause de l'édifice et trouver des financements pour sa restauration.

Selon Jean-Louis Hannebert, il est possible de faire un tour de France des églises en péril puisqu'il n'y a aucune région épargnée par les démolitions d'édifices religieux, excepté la Bretagne et l'Alsace.

4. Église Saint-Denis de Dreuil-Hamel, Somme.

La commune de Dreuil-Hamel est rattachée à la commune d'Airaines, qui a déjà une église bien entretenue. Quant à l'église de Dreuil-Hamel, elle reste fermée et ne fait l'objet d'aucun entretien, par conséquent alors que le mobilier est encore présent dans l'église, la charpente commence à s'écrouler et les intempéries s'attaquent aux murs et au mobilier (chaire à prêcher, fonts baptismaux, bancs, vêtements liturgiques dans la sacristie ...).

5. Église Sainte-Marie-Madeleine de Bonifacio, Corse.

L'église de Sainte-Marie-Madeleine à Bonifacio a une histoire intéressante d'après Jean-Louis Hannebert. Au XVI^e siècle, elle reçut les pestiférés, puis plus tard, elle fut transformée en moulin à huile. Le moulin complet est toujours dans la bâtisse. Aujourd'hui, un projet de réaménagement de l'église vise à la réhabiliter en salle de conférences et de réunions des confréries (au nombre de cinq à Bonifacio). Actuellement la maçonnerie se délite puisque la chaux est attaquée par le vent salé marin. Personne ne s'était encore porté volontaire pour sa restauration jusqu'à l'organisation d'un "chantier de jeunes" prévu pour l'été 2010 co-organisé par l'intervenant lui-même. Cette restauration est, d'autant plus, urgente que cette église est vouée et la détérioration des murs s'aggravant de jour en jour, ces derniers risquent de céder sous la pression des forces exercées par la voûte.

6. Église Saint-Pierre à Gesté, Maine-et-Loire.

La commune de Gesté possède une église néo-gothique du XIX^e siècle en très bon état. Toutefois, l'église aurait besoin d'un soin particulier concernant ses pierres, du tuffeau, une pierre calcaire par nature très fragile. Cette église a la particularité de posséder une nef plus basse que son chœur ce qui la déprécie. La commune a décidé de détruire l'église, mais elle n'a pas encore les financements pour réaliser ce travail. Cette décision a été prise suite à la réception d'un devis total de la restauration de l'édifice dont le prix est paru insurmontable par la municipalité.

7. Église Saint-Sulpice à Lumbres, Pas-de-Calais.

À Lumbres, l'église a été construite par un riche industriel au XIX^e siècle, et, lors du passage de la loi de 1905, celui-ci a refusé que son église revienne à la commune. Aujourd'hui, cette église est sous la responsabilité de l'évêché d'Arras. A l'heure actuelle, l'édifice est dans un état relatif de dangerosité, sa restauration paraît trop lourde financièrement, et, par conséquent l'évêché a décidé de démolir l'édifice avec l'accord de la commune. Mais une association locale s'est constituée afin de contrer cette décision. En 2009, l'association a obtenu l'accord de l'évêché pour effectuer des petits travaux de restauration. Néanmoins la stabilité et les piliers de l'église

demandent des travaux plus lourds que l'association ne peut pas assurer seule. À côté de l'église, l'industriel avait également fait construire un presbytère qui était encore habité quelques années plus tôt, mais celui-ci est également menacé de démolition.

8. Église de Granville, Normandie.

L'église de Granville est de style néo-romane avec un dôme en ciment. Lors de la construction de l'édifice, l'usage de ce matériau n'est pas encore bien maîtrisé. Mal appliquées, les ossatures rouillent et le ciment se désagrège, ce qui a provoqué la fermeture de l'édifice devenu trop dangereux pour les fidèles. Son décor a été élaboré tout au long du XX^e siècle ; Jean-Louis Hannebert explique qu'il est même possible de faire une histoire des arts décoratifs du siècle dernier dans le domaine des vitraux, in-situ. La restauration de l'édifice est en cours de discussion, mais par la suite la commune aimerait partager les locaux entre culte et salle d'exposition. Cependant les réhabilitations ne font pas l'unanimité.

L'architecte souligne que le clergé français n'intervient pas suffisamment pour la sauvegarde et la restauration des églises, néanmoins il est assez mobilisé pour montrer son désaccord en ce qui concerne la réhabilitation des édifices religieux. L'architecte du patrimoine rappelle qu'au Moyen-Âge, les églises hébergeaient les pèlerins pour la nuit. Ou encore jusqu'au XIX^e siècle, les églises étaient le seul lieu de réunion où toute la population d'un village pouvait être réunie pour les grandes décisions, notamment pendant la rédaction des cahiers de registres avant et pendant la Révolution. Enfin, Jean-Louis Hannebert rappelle que diversifier l'activité d'une église ne veut pas dire en chasser le culte, et l'architecte ajoute que certaines églises ont réussi à être sauvegardées par leur ouverture à d'autres usages que leur utilisation comme lieux de culte.

9. La chapelle de Poggio d'Oletta en Corse.

La chapelle de Poggio d'Oletta à côté de Saint-Florent, est une petite chapelle baroque dans le style italien. Aujourd'hui, l'édifice sert de dépôt à la municipalité (cartons de papier, poubelles municipales, produits d'entretien...), alors qu'il est en bon état : le mobilier liturgique est toujours en place, et, des peintures remarquables décorent les murs. Jean-Louis Hannebert déplore cette utilisation qui ne fait que détériorer les locaux.

10. Église d'Oletta, Corse.

À Oletta en Corse, l'église franciscaine est formée de dix chapelles vouées à différents Saints. Depuis dix ans, l'église est abandonnée à son propre sort, la végétation a envahi la couverture et les murs en lauze menacent de s'écrouler.

11. Église d'Arc-sur-Tille, Côte-d'Or.

À Arc-sur-Tille, une église néo-classique datant du début du XIX^e siècle qui est aujourd'hui encore dans un bon état, est menacée de destruction car les travaux de restauration sont trop lourds financièrement pour la commune. Or, il est possible de demander des fonds au département et à la région pour compléter le budget. Au-dessus du clocher, un relais de télégraphe Chappe subsiste encore. Selon, l'architecte, ce relais devrait être supprimé car il défigure le clocher, néanmoins Jean-Louis Hannebert reconnaît également que ce relais est un bien patrimonial au même titre que l'église et qu'il mérite aussi d'être conservé.

Jean-Louis Hannebert rappelle qu'il est souvent dit que les églises du XIX^e siècle sont mal construites, or c'est un cliché issu du fait que les voûtes sont souvent en briques hourdées de plâtre et par conséquent très sensibles à l'eau.

12. Église de l'Oratoire, Saint-Vincent-de-Paul, 172 avenue Denfert-Rochereau, Paris.

L'ancienne église de l'Oratoire Saint-Vincent-de-Paul a été utilisée du XVII^e siècle jusqu'à la révolution comme un lieu de réunion d'intellectuels, ce caractère historique reflète le foisonnement historique des esprits français et fait de ce lieu un bien patrimonial d'exception. L'église appartient à l'Assistance publique. Or, l'hôpital qui se situe à côté de l'édifice est actuellement en déménagement et le terrain est mis en vente. Jean-Louis Hannebert a demandé la protection de l'église par la commission des Monuments Historiques avant l'irréversible parcellisation du terrain ; mais la commission est confrontée au refus de l'Assistance publique, qui, de plus, y a installé des bureaux.

III. Solutions pour remédier à ces erreurs.

Jean-Louis Hannebert donne des conseils pour les élus des communes qui possèdent une église en péril :

- Les communes ne doivent pas demander une expertise aux bureaux d'études généraux, mais plutôt aux bureaux d'études spécialisées dans le patrimoine ancien.
- Il est important d'entretenir les édifices religieux, car un bon entretien évite les grosses restaurations. Néanmoins, cet entretien a un coût pour les communes, c'est pourquoi Jean Louis Hannebert conseille d'employer des entreprises locales car les tâches sont simples et leurs services coûtent moins chers que les entreprises spécialisées pour un résultat égal.
- Les travaux doivent s'étaler sur cinq à dix ans. Ce laps de temps permet aux élus de constituer une cagnotte, c'est-à-dire de garder 5% à 10% du budget chaque année pendant 2 ou 3 ans, ce qui permet de faire un emprunt et de trouver également des subventions.
- La réhabilitation d'une église est également envisageable, de nombreux exemples existent : à Vannes, la chapelle des Carmes est devenue un auditorium tout comme la chapelle de l'Immaculée-Conception à Paris ; la Vieille-Charité à Marseille, ainsi que l'église Saint-Martin à Arles, et la Trinité sont devenues des centres culturels ; à Clisson l'église Saint-Jacques est une salle de spectacles ; à Bordeaux l'église du couvent des Annonciades est occupée par la DRAC Aquitaine ; l'abbaye de Toussaint d'Angers est devenue le musée de la ville ; à Senlis, l'église Saint-Frambourg fut transformée en marché et l'abbaye d'Ardenne en Normandie en bibliothèque. À Montpellier, une église a été transformée en salle d'exposition.

Certaines municipalités agissent favorablement pour leurs églises en matière de protection, par exemple la ville de Bonifacio, commune de 2.000 habitants, comprend 15 églises, parmi lesquelles 12 ont été restaurées à l'initiative de l'ancien maire, qui a par conséquent endetté sa ville sur plusieurs années.

Afin de sauver l'église Saint-Pierre de Gesté (Maine-et-Loire) en sursis, Jean-Louis Hannebert demande l'aide de ses auditeurs de plaider la cause de l'église au préfet du Maine-et-Loire en envoyant une carte postale timbrée et pré-remplie.

IV. Les questions et interventions de l'auditoire.

- Une habitante de Flamarens demande quelles sont les solutions dans le cas de l'église Saint-Saturnin, évoquée pendant la conférence. Premièrement Jean-Louis Hannebert insiste sur le fait qu'il faut stabiliser la ruine. Ensuite, en s'appuyant sur l'article 1 de la Charte de Venise, il explique clairement, tout bâtiment historique en mauvaise état mérite sa restauration. Et justement, à Flamarens, tous les éléments sont présents pour sauver son patrimoine religieux. De plus, un projet similaire a été mené avec succès dans le Val d'Oise. Enfin, il faut constituer un budget avec des dons ainsi que des subventions ; de plus, il y a des donateurs très généreux.
- Benoît de Sagazan, rédacteur en chef adjoint du *Pèlerin* donne un autre exemple de réhabilitation d'édifice religieux : le Sacré-Cœur de Béthune (Artois), où il est prévu que le chœur soit séparé de la nef pour recevoir le culte, tandis que la nef sera louée à Emmaüs qui a pour projet d'y ouvrir une boutique de vêtements. Ce double usage permet de sauver l'église de la ruine puisque Emmaüs s'engage à payer un loyer qui sera en partie réutilisé dans l'entretien de l'édifice.
- Une personne demande s'il existe un regroupement des associations pour la protection des églises. Monsieur Hannebert cite en réponse : la FNASSEM (Fédération nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensemble Monumentaux) ou l'Association de la Protection du Paysage à qui il fait souvent appel.
- Une personne de Dubrovnik en Croatie souligne que dans son pays les paroisses riches donnent de l'argent aux paroisses plus pauvres pour l'entretien de leur église. Elle demande si cette solidarité existe en France. Par exemple en Alsace, cela existe, et dans le reste dans la France ?
Pour Jean-Louis Hannebert, l'Alsace a une politique financière qui permet de mieux restaurer que dans le reste dans la France. Selon lui, la France est encore sous le traumatisme de 1905. Pour les Français, faire un don pour restaurer les églises, leur semble comme un impôt supplémentaire.
- Une personne du public rebondit sur ce point et souligne que pour l'église Sainte-Odile à Paris, la rénovation de l'église a été financée grâce aux dons des pratiquants.